



Association
Prix de la Nouvelle
Francophone Inédite

Texte de Jean-Yves GUILLAIN

1er Prix 2025

La guérite

Personne n'avait vu venir cette nouvelle règle.

Personne ne savait d'ailleurs qui l'avait édictée, ni pour quelle raison précise. Elle avait été affichée sur le mur de la mairie, entre deux arrêtés sur l'élagage des platanes et les horaires de collecte des déchets verts.

Toujours est-il qu'il était désormais interdit de passer dans le quartier d'à côté sans visa.

Cela pouvait paraître absurde - et ça l'était un peu - car les deux quartiers de la ville, Belle-Rue et Bonne-Rue, se faisaient face comme des jumelles un peu capricieuses, séparées par une modeste ligne blanche peinte au sol. Pas de barrière, pas de mur, pas même un panneau. Une simple trace, un serpentín maladroit, que la pluie effaçait parfois à moitié et que les enfants sautaient encore à la marelle, sans se douter qu'ils enfreignaient la loi.

En effet, depuis l'arrêté municipal n°2043-37, tout franchissement non autorisé de limite urbaine était soumis à une réglementation stricte, dans le cadre d'un projet pilote baptisé sobrement : "Régulation des flux de voisinage". Le nom seul suffisait à faire taire les curieux.

Un bureau avait été installé durant la nuit, au milieu du trottoir, sans concertation, sans explication. Une petite guérite, carrée, vitrée, plantée là comme un champignon administratif. À l'intérieur : deux plantes vertes en plastique, un chauffage soufflant en prévision de l'hiver, et un distributeur automatique d'attestations pré-remplies, à condition d'avoir le bon formulaire.

Et surtout, derrière la vitre : Monsieur Bernard.

Fonctionnaire catégorie B, port altier, moustache disciplinée, veste kaki repassée du matin. Monsieur Bernard était un homme rigoureux, sans humour, dont le rôle était simple, presque solennel : empêcher quiconque de passer de Belle-Rue à Bonne-Rue - et inversement - sans motif valable.

Il vérifiait les documents avec gravité, estampillait les formulaires d'un tampon rouge vif, et levait une barrière invisible que lui seul semblait voir. Certains disaient qu'il avait été muté là après un scandale au service des permis de construire. La plupart estimaient qu'il adorait simplement les règles, toutes les règles.

Depuis, même les plus réfractaires s'étaient résignés à faire la queue devant sa guérite. Car même aller chercher du pain au bon boulanger de Bonne-Rue - il n'y en avait plus à Belle-Rue - exigeait une autorisation.

Un lundi matin, à 7h55 précises, Monsieur Bernard - déjà installé, thermos de chicorée à portée de main, tampons alignés - fit reculer un élève tentant de rejoindre le collège Bonne-Rue depuis son domicile situé côté Belle-Rue.

— Tu n'as pas de visa, jeune homme ! déclara-t-il.

— Mais l'école est juste là, Monsieur, à cinquante mètres à peine...

— Cela ne change rien. Ici, c'est Belle-Rue. Là-bas, Bonne-Rue. Il faut un formulaire Q14, signé par ton représentant légal, accompagné d'un justificatif de besoin scolaire daté de moins de 48 heures. Et tamponné par le rectorat, évidemment.

L'enfant, à peine réveillé, sac trop lourd pour ses épaules, fut renvoyé chez lui comme un banal contrebandier. Monsieur Bernard nota dans son registre à couverture rigide : "Flux scolaire non conformément documenté. Élève refoulé. Code 3C respecté".

Ce n'était que le début de la matinée. À 8h34, il barra la route à un infirmier en blouse, manifestement pressé.

— Pas de visa sanitaire ? Circulez. On ne transvase pas des soins d'un quartier à l'autre sans traçabilité.

À 9h09, ce fut au tour d'une femme portant un cabas :

— Non, Madame, je suis au regret de vous dire que vous ne passerez pas. Ce code-barres provient de SuperÉco. Vous êtes manifestement allée faire vos courses en zone 2. C'est une infraction à l'article 5 bis : approvisionnement trans-quartier non autorisé.

À 9h15, un chien errant tenta sa chance. Un bâtard à l'air désespéré. Monsieur Bernard le regarda un instant, puis murmura pour lui-même : « Pas de collier. Pas de carnet de circulation canin. Stop ! »

Le pauvre canidé fut refoulé. Pour se justifier - on ne sait jamais avec l'administration - Monsieur Bernard dressa une fiche d'observation : "Sujet non identifiable. Passage refusé".

Chaque refus de franchissement était ainsi consigné, codifié, classifié : D pour déplacement non justifié, R pour retour non autorisé, F pour flux suspect, Z pour... on ne savait plus, mais ça existait. Monsieur Bernard en était sûr. Il ne laissait rien au hasard. Il avait douze tampons, chacun rangé dans une boîte numérotée, et un cahier pour noter les écarts de comportement.

À midi pile, il fermait sa guérite et partait déjeuner au bar-tabac du coin avec la paisible certitude d'avoir rempli une mission civique. Le soir, il soupait seul. Mais il

dormait, dit-on, du sommeil du juste, le cœur léger, la conscience repassée comme sa veste.

Un jeudi matin, un vieil homme s'approcha de la guérite, vêtu d'un manteau trop grand pour lui et tenant une petite valise en cuir râpé. Ses chaussures semblaient hésiter à chaque pas, comme s'il marchait sur un souvenir.

— Bonjour, Monsieur. Je voudrais aller voir mon frère. Il habite... juste en face.

Monsieur Bernard, fidèle à son protocole, leva à peine les yeux.

— Vous avez un visa ?

— Non. Mais... j'ai une photo. De nous deux. Sur un tandem. C'était en 1949.

L'homme sortit une vieille photographie noircie par le temps. Deux enfants, hilares, le vent dans les cheveux. L'un tenait une glace en train de fondre, l'autre un harmonica.

La joie y transpirait comme un acte de résistance au sérieux.

Bernard prit la photo avec des gestes pincés, comme s'il manipulait une preuve suspecte. Il l'approcha de la lumière de la guérite et plissa les yeux.

— Ce document n'a aucune valeur probante. Avez-vous au moins un livret de famille ? Un certificat de lien fraternel ? Une déclaration préfectorale de familiarité ?

Le vieillard secoua la tête, sans amertume, presque amusé.

— Non... Juste ce souvenir. Ça ne suffit pas ?

Monsieur Bernard, pour la première fois de la semaine, hésita. Il ouvrit son manuel de procédure inter-quartiers, un volume épais comme un dictionnaire sans définitions. 846 pages, interligne 1, annotées au Stabilo.

Il chercha frénétiquement dans l'index :

S comme "souvenir" : rien.

T comme "tandem" : voir "véhicule suspect".

F comme "frère" : se référer à "lien direct déclaré" selon le décret 1813-22.

Rien sur les photos. Rien sur les glaces. Rien sur l'harmonica.

Pris d'un doute procédural, il appela la préfecture. Un répondeur monocorde lui répondit — comme d'habitude — que « toutes les lignes sont actuellement occupées ou réaffectées temporairement ». Il tenta le fax. Celui-ci refusa d'imprimer, faute de toner réglementaire. Le fournisseur n'était accrédité que pour Bonne-Rue...

— Désolé, Monsieur. Mais je ne peux pas vous laisser passer.

Le vieil homme haussa les épaules. Il ne discuta pas. Il regarda son frère de loin, à travers la rue, qui l'attendait sur son balcon, une main levée comme une parenthèse ouverte depuis trop longtemps.

— Alors je reviendrai, dit-il.

Et il revint.

Chaque jour, à 11h précises, il se postait devant la guérite, avec sa valise et sa photo. Il ne disait rien, il tendait simplement l'image, comme on tend un poème à un mur. Chaque jour, Monsieur Bernard refusait. Avec le même calme, la même formule : « Absence de document conforme. »

Au bout d'un mois, son cas remonta par la procédure automatique des "demandes à haute persistance" : une catégorie créée pour gérer les anomalies humaines. Un inspecteur fut nommé. Il vint un matin se poster près de la guérite. Il examina soupçonneusement la photo, interrogea le frère, tenta d'apprécier - personne n'a jamais compris comment - la distance émotionnelle entre les deux hommes.

Le rapport final qu'il rédigea conclut qu'un lien existait, mais qu'il était "d'intensité incertaine". La requête du vieil homme partit en traitement pour évaluation complémentaire, reconduite tous les mois...

La cité, jusque-là docile, se mit à respirer autrement. Cela se concrétisa, d'abord, par le surnom — guère affectueux - qui fut donné à Monsieur Bernard : "Bernard le

garde-chiourme”. Et bientôt, ils furent plusieurs, à l’heure dite, à se rassembler autour du vieil homme. Debout, immobiles, ils attendaient le verdict. Le refus. Ils ne protestaient pas. Pas encore. Ils observaient. Et cela suffisait à déranger.

Un matin, quelqu’un eut une idée. Il arriva avec une vieille photo d’école. Les autres l’imitèrent, brandissant ici une image de mariage, là une photo de service militaire. Très vite, la guérite fut encerclée de souvenirs : encadrés, plastifiés, punaisés sur des cartons. On appela cela le “Sit-in des Souvenirs”.

Monsieur Bernard tenta bien de faire évacuer la zone. Il cocha des cases. Il tamponna des formulaires. Il appela les “Services”, comme il disait. Mais les dits-services - prudents comme toujours - répondirent qu’il fallait « observer l’évolution du trouble » avant toute intervention.

Alors Monsieur Bernard fit ce qu’il savait faire : il nota : “Jour 12 : attroupement non violent. Présence de clichés familiaux. Aucune dégradation matérielle. À surveiller”.

Le mouvement s’amplifia.

Une journaliste locale fit un sujet, sous le titre : *Un visa pour son frère : la photo qui dérange*. Puis vinrent des sociologues, des politistes, des poètes, des chanteurs de rue.

Une mini-bibliothèque fut installée à quelques mètres de la guérite, avec pour règle de n’y déposer que des livres ayant provoqué “une émotion sans visa préalable”.

Le mouvement grandissait. Mais restait calme. Trop calme pour être réprimé, trop poétique pour être attentatoire, trop humain pour être circularisé.

La Préfecture, en guise de réaction, ouvrit un conclave. Qui proposa de créer une commission spéciale : le CCDQ (Comité Consultatif des Dérives de Quartier),

qui devait étudier les cas de “mobilité à caractère émotionnel non homologué”. Dans la foulée, un médiateur de niveau 2 fut nommé.

Monsieur Bernard, consulté, haussa les épaules. Il avait ajouté une nouvelle rubrique à son registre : “Allers-retours à charge affective floue”.

Mais le vieil homme, lui, ne changeait rien à son geste. Il venait, tendait sa photo, souriait. Puis repartait.

Ce matin-là, le vieil homme ne vint pas. Pas de valise. Pas de photo. Pas de sourire silencieux.

À sa place, cinquante personnes attendaient, serrées les unes contre les autres, comme pour conjurer le vide qu’il avait laissé. Elles portaient des valises symboliques, contenant des objets anodins : une écharpe tricotée, une lettre jamais envoyée, un galet peint, une boîte à musique, une vieille balle de tennis. Autant de choses qui n’exigent pas de visa, mais qui traversent, malgré tout, les frontières invisibles entre les êtres.

Monsieur Bernard observa la foule. Elle ne bougeait pas. Elle ne réclamait rien. Elle persistait, simplement.

La tension monta à la Préfecture. On parla d’occupation du domaine public, de trouble manifeste. Un cadre supérieur, cravate trop serrée, proposa de rétablir l’ordre à coups de barrières Vauban et de mégaphones. Mais un autre, plus prudent, rappela que la situation avait déjà été médiatisée, et qu’on approchait de la “Journée Nationale du Vivre-Ensemble”.

Finalement, l’option la moins risquée politiquement fut choisie : l’assouplissement contrôlé.

Un nouveau formulaire fut publié dans la nuit. Le Formulaire Q14-bis, bleu pâle, autorisait “les passages à motif affectif ou mémoriel jugé légitime par l’intéressé lui-

même, sous sa propre responsabilité”. Autrement dit, on laissait passer, mais sans l’accepter officiellement.

Le lendemain, la guérite fut démontée.

Seules restèrent deux traces de l’affaire : un petit écriteau accroché à un lampadaire indiquant “Franchissement libre : chacun est son propre justificatif”. Et, accrochée sur le banc d’en face, la photo des enfants au tandem, encadrée.

Personne ne revit jamais le vieil homme.

Son frère non plus, d’ailleurs. Il avait quitté son balcon peu après. Peut-être s’étaient-ils retrouvés, quelque part au-delà de Belle-Rue et de Bonne-Rue, en un lieu sans contrôle qu’on appelle parfois la tendresse.

La ligne de démarcation s’effaça peu à peu, fondue dans le bitume, comme les frontières qui, parfois, finissent par disparaître. Si l’on passait désormais librement entre Belle-Rue et Bonne-Rue, personne n’avait envie d’oublier cette empreinte attentatoire à la liberté de circuler. Elle resterait dans la mémoire humaine comme l’indice indélébile que toute frontière dit moins ce qu’elle sépare que ce qu’elle empêche de vivre.